



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
ENTRÉE LE
06 OCT. 1992
677

Madame Erna Hennicot-Schoepges
Présidente de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 6 octobre 1992

Madame la Présidente,

Veillez transmettre la question parlementaire suivante à
Monsieur le Ministre de la Famille et de la Solidarité:

Il y a quelques années, la République Fédérale d'Allemagne
a versé à l'Etat luxembourgeois une somme d'environ 200 millions
en réparation pour dommages de guerre, pour faire construire à
Luxembourg-Howald un centre intégré pour personnes âgées.

Monsieur le Ministre, peut-il m'informer des raisons qui
ont retardé le début des travaux de construction de ce centre ?

Afin d'entamer les travaux dans les meilleurs délais,
sachant que notre pays manque cruellement de lits de soins,
Monsieur le Ministre envisage-t-il, à l'instar des projets des
maisons de soins de Bettembourg et de Bertrange, un système de
cofinancement Etat/privé ?

L'accès au centre sera-t-il réservé en priorité aux
personnes victimes du nazisme ?

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma
très haute considération.

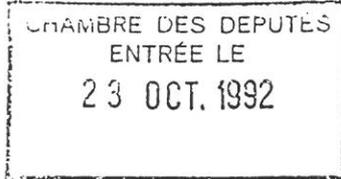

Lucien Lux
député



Luxembourg, le 19 octobre 1992

 MINISTÈRE DE LA FAMILLE
 ET DE LA SOLIDARITÉ

Réf.4376/CW/chr


 Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES
 Président de la Chambre des Députés
 Luxembourg

Madame le Président,

En réponse à la question parlementaire no. 677 de l'honorable député Lucien LUX, j'aimerais préciser que l'accord intervenu le 19 novembre 1985 entre le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne et le Président du Gouvernement luxembourgeois était destiné à donner à la volonté allemande de réconciliation avec le peuple luxembourgeois une expression à la fois concrète et symbolique.

C'est sur décision du Gouvernement luxembourgeois que les 12 millions de DM faisant l'objet de l'arrangement ont été versés à la Fondation "Aide et Assistance aux Personnes Agées", établissement d'utilité publique, spécialement créé à cet effet et qu'ils contribueront à la création du nouveau centre intégré pour personnes âgées à Howald dont les travaux préparatoires à la construction sont en cours. Un programme élaboré par le Ministère de la Famille et l'Administration des Bâtiments publics a permis d'organiser un concours d'architectes en 2 phases dont le premier degré a eu lieu en mars 1991 et le second en octobre 1991. Actuellement le bureau d'architectes choisi suite à ce concours est en train de finaliser le détail des plans.

Lors des discussions sur le programme d'investissements, il a été retenu que le Ministère des Travaux publics utilisera les moyens inscrits dans la "loi du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatives de tels immeubles" afin de financer la construction du centre intégré en question.

Enfin, comme le prévoient les statuts de la Fondation "Aide et Assistance aux Personnes Agées", un intérêt prioritaire sera accordé

aux personnes qui ont subi des souffrances particulières pendant la
Deuxième Guerre Mondiale ainsi qu'aux membres de leurs familles.

Veillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre de la Famille et
de la Solidarité,


Fernand BODEN



Luxembourg, le 14 DEC. 1992

MINISTÈRE D'ÉTAT
Fondation aide et assistance
aux personnes âgées

Monsieur Alphonse Osch
Président
Union des Mouvements de
Résistance Luxembourgeois
Luxembourg

Monsieur le Président,

M. le Premier Ministre vient de me transmettre votre lettre du 2 décembre concernant l'affectation des moyens de la Fondation Aide et Assistance aux Personnes Agées.

Je puis vous informer que rien n'a changé dans les projets de la Fondation, tels qu'ils avaient été présentés notamment à la Résistance, après la création de la Fondation. Le Conseil d'administration de celle-ci reste bien sûr déterminé à respecter les instructions reçues de la part du Gouvernement qui lui imposent de s'associer à la réalisation d'une maison de retraite moderne, à construire au Plateau du Howald; le Ministère de la Famille, qui en est le maître d'oeuvre et l'initiateur, a, après avoir lancé un concours d'architectes, procédé à la mise au point détaillée du projet, à la préparation d'un cahier des charges et au lancement de l'adjudication publique. La concertation entre Ministère de la Famille et Administration des Bâtiments Publics est sur le point d'aboutir, de sorte que les progrès auxquels vous vous attendez se concrétiseront dès le printemps de l'année à venir.

En attendant, le Conseil d'administration de la Fondation reste à la disposition de ceux des résistants et des membres de leurs familles qui éprouveraient des difficultés à se faire admettre dans des maisons de retraite ou de gériatrie, pour les soutenir dans leurs démarches et pour intervenir auprès des autorités afin d'accélérer les formalités.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Albert Hansen

Président du Conseil d'administration

7
E. 12

Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force a. s. b. l.

REPRESENTANT: L'ASSOCIATION DES PARENTS DES DEPORTES MILITAIRES LUXEMBOURGEOIS -
L'AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW - L'ASSOCIATION DES ENROLES DE FORCE VICTIMES DU NAZISME
L'ASSOCIATION DES SURVIVANTS DES ENROLES DE FORCE

Organe officiel:
«Les Sacrifiés»
Bulletin mensuel

Boîte postale No 2415

1024 LUXEMBOURG-GARE

Compte chèque postal No 31329

Luxembourg, le 25 Janvier 1993
~~XXXXXXXXXXXX~~
5, rue de la Déportation

Monsieur Jacques SANTER
Premier Ministre
4, rue de la Congrégation
L-2910 LUXEMBOURG

Monsieur le Premier Ministre,

Notre Comité Central est occupé à préparer le Congrès National 1993 au cours duquel les discussions sur la construction du Centre pour personnes âgées au "Howald" (Luxembourg) prendront certainement une envergure importante et des interventions véhémentes des délégués sont à attendre.

En effet par notre lettre du 11 Mai 1992 nous avons déjà attiré votre attention sur le passage à ce sujet dans la résolution adoptée à l'unanimité par des délégués présents au Congrès du 9 Mai 1992 ainsi que sur les soucis exprimés que les victimes du nazisme, vu leur âge avancé, ne pourront plus profiter de nos installations.

Pourtant l'utilisation de 12 millions de DM reçus de la RFA a été bien définie "dans l'intérêt des victimes du nazisme" et l'objet de la Fondation Aide et Assistance aux Personnes Agées et est bien expliqué dans le chapitre II Art. 2.

.....

La Fondation accordera son intérêt prioritairement aux personnes qui ont subi des souffrances particulières pendant la Deuxième Guerre Mondiale, ainsi qu'aux membres de leurs familles.

Comment cette Fondation pourra-t-elle respecter ses engagements si elle attend jusqu'à ce que ces victimes soient décédées ?

D'autre part il fut convenu et retenu qu'une convention entre Gouvernement, Fondation et Fédération des v.d.n. e.d.f. serait conclue permettant aux délégués de cette dernière de contrôler si la priorité à accorder aux victimes du nazisme à utiliser les lits de gériatrie était garantie.

Ors d'après les dernières informations en notre possession les constructions au Howald ne seront jamais terminées avant 1998.

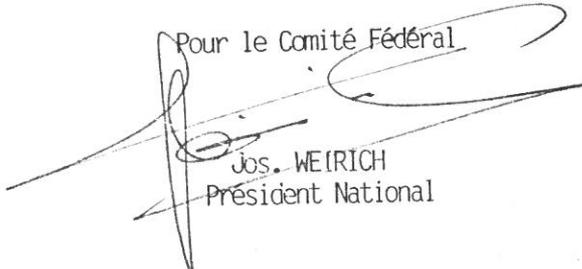
Pour ces raisons notre Comité Fédéral propose pour qu'en attendant l'achèvement du Centre au Howald, des accords entre aussi bien avec le Ministre de la Famille qu'avec le Ministre de la Santé, soient signés, accordant la priorité d'utilisation de lits dans les centres de gériatrie existants, aux victimes du nazisme.

.../...

Au cas où le Comité Central n'aurait pas en mains ces accords écrits pour les présenter au Congrès le 8 Mai 1993, il risque de devoir démissionner suite aux interventions des délégués qui lui reprochent de ne pas être intervenu assez énergiquement auprès du Gouvernement pour obtenir les faveurs promises pour leurs membres ayant le plus souffert, suite à l'enrôlement forcé.

N'oubliez pas, Monsieur le Premier Ministre, qu'il y a maintenant plus de 5 ans que la Fondation fut créée et que déjà le 16 Décembre 1985 vous aviez promis aux délégués de notre Fédération que les fonds provenant de la RFA seraient utilisés pour en faire profiter les e.d.f. et leurs survivants et qu'une convention à ce sujet serait passée entre Gouvernement et Fédération.

Nous attendons donc une réponse urgente de votre part, respectivement la fixation d'une entrevue pour pouvoir élaborer cette convention, et vous prions, Monsieur le Premier Ministre, d'accepter l'expression de nos hommages respectueux.

Pour le Comité Fédéral

Jos. WEIRICH
Président National

Copies à: Monsieur BODEN Fernand, Ministre de la Famille
Monsieur LAHURE Johnny, Ministre de la Santé
Monsieur HANSEN Albert, Président de la Fondation A + A aux Personnes Agées.